



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Deuxième Commission de l'Assemblée générale

Point 25 a) de l'ordre du jour : Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

**Déclaration de M. Miguel Bermeo
Observateur permanent**

New York, le 15 octobre 2012

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

La manière dont l'ONU s'emploie à améliorer l'organisation de ses activités opérationnelles n'est pas seulement l'affaire des Etats membres, qui sont bien sûr les premiers intéressés, mais aussi de tous les partenaires de développement avec lesquels les centaines de bureaux extérieurs des Nations Unies sont en contact chaque jour un peu partout sur la planète.

Les activités opérationnelles sont un des principaux canaux par lesquels s'exprime la coopération au développement; elles doivent donc obéir aux principes les plus élevés en matière d'efficacité, tels que ceux qui sont issus de réunions tenues au plus haut niveau à Paris, Accra et Busan, et aussi appliquer les meilleures pratiques en matière de responsabilité croisée et de renforcement de partenariats pouvant être dérivées de diverses sources, dont le Forum pour la coopération en matière de développement.

Même si le système des Nations Unies ne s'occupe que relativement peu de coopération au développement, son impact va bien au-delà des résultats obtenus sur le terrain. C'est aux Nations Unies qu'il appartient de fixer la règle d'or que le reste de la communauté des donateurs doit suivre pour faire en sorte que les activités de coopération soient pilotées par le pays dans lequel elles sont menées, en phase avec les plans nationaux de développement et de manière à optimiser les résultats. Il s'agit, en somme, de faire plus et mieux avec moins, ce qui est plus impératif que jamais en ces temps de crise économique.

A l'UIP, nous avons été impressionnés par la manière dont cet examen quadriennal a été conduit au cours de l'année qui vient de s'écouler : c'est une évaluation honnête de ce qui marche et de ce qui ne marche pas, et ce dans une perspective cohérente alors même que le contexte dans lequel s'inscrit la coopération au développement est en pleine mutation. Il reste certes beaucoup à faire, comme il ressort de nombreux rapports, mais les efforts consentis à l'échelle du système commencent à porter leurs fruits et il convient de les saluer. A cet égard, l'expérience globalement positive d'*Unis dans l'action* est sans doute la meilleure expression qui soit des progrès accomplis et des obstacles qui restent à surmonter.

Cela étant, je voudrais appeler votre attention sur un aspect de la question qui gagnerait à être examiné lors des débats de cette commission dans les semaines qui viennent. Je veux parler du rôle des parlementaires en tant que partenaires du développement à part entière. Comme chacun le sait, ce sont les parlements qui, dans les pays donateurs, adoptent les budgets consacrés à la coopération au développement, y compris les crédits qui sont alloués aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Et ce sont les parlements qui, dans les pays où sont exécutés les programmes et dans les pays partenaires, sont habilités à demander des comptes sur les résultats obtenus au nom des citoyens qu'ils représentent.

C'est pour toutes ces raisons que l'UIP collabore étroitement avec les Nations Unies depuis plusieurs années afin d'associer les parlements à l'action sur le terrain, ainsi qu'aux consultations mondiales qui se tiennent dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de développement. Elle s'est aussi employée à promouvoir la participation des parlements au processus piloté par l'OCDE en matière d'efficacité de l'aide et représente les parlements au Comité directeur du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement qui vient d'être instauré.

Pour mieux comprendre comment les Nations Unies travaillent sur le terrain, le Groupe consultatif de parlementaires de la Commission UIP des affaires des Nations Unies s'est rendu dans six pays (Albanie, Ghana, Monténégro, Sierra Leone, Tanzanie et Viet Nam) dans lesquels *Unis dans l'action* est déjà en place mais aussi, pour pouvoir comparer, dans des pays où il ne l'est pas encore. Dans chaque pays visité, ce groupe de parlementaires a rencontré le coordonnateur résident des Nations Unies, l'équipe de pays, des représentants du gouvernement, des parlementaires de premier plan, des donateurs bilatéraux et des organisations de la société civile, afin de se rendre compte par eux-mêmes de ce qui a été

accompli dans le cadre de l'effort de réforme et des enseignements qui ont été tirés de l'expérience. Le tableau qui s'est dessiné montre que les activités opérationnelles des Nations Unies ont déjà noué de nombreux liens directs avec les parlementaires locaux, et en particulier en ce qui concerne l'assistance directe. Il s'agit notamment de projets mixtes (par exemple, pour améliorer le contrôle budgétaire), de conseils offerts aux commissions parlementaires, ainsi que d'aide à la révision de projets de loi et au suivi du respect des engagements internationaux.

Plus précisément, ces visites sur le terrain ont fait apparaître qu'il était nécessaire que les coordonnateurs résidents et les équipes de pays :

1. Tiennent le Parlement régulièrement informé de l'ensemble des activités menées par les Nations Unies dans le pays en montrant notamment dans quelle mesure ces activités sont en phase avec le plan de développement national et d'autres engagements;
2. Veillent à ce que les parlementaires intéressés soient invités à participer aux examens et évaluations des opérations des Nations Unies de la même manière que les parlementaires sont de plus en plus associés à certaines structures de dialogue entre gouvernements et donateurs;
3. Désignent un interlocuteur privilégié chargé de coordonner leur interaction avec le parlement de manière à ce que l'information circule bien et parvienne en temps voulu aux personnes ou comités concernés; les parlements devront quant à eux désigner une personne de contact auprès des équipes de pays;
4. Elaborer des lignes directrices claires et uniformes sur la manière d'instaurer des liens avec les parlementaires, en veillant à ce que les leçons apprises soient partagées à l'échelon de tout le système des Nations Unies;
5. Assurent la coordination générale de l'assistance prêtée aux parlementaires par les Nations Unies afin de mettre en place un programme pluriannuel et prévisible de renforcement des capacités.

Nous pensons que l'application des mesures susmentionnées concrétiserait ce que l'Assemblée générale a demandé dans sa résolution intitulée « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire » (A/RES/66/261), dans laquelle elle a invité « **les équipes de pays des Nations Unies de trouver un moyen de collaborer de façon plus organisée et intégrée avec les parlements nationaux, notamment en faisant participer ceux-ci aux consultations sur les stratégies de développement des pays et sur l'efficacité de l'aide au développement** ».

Prises ensemble, ces mesures permettraient aux pays de mieux s'approprier l'assistance fournie par les Nations Unies, conformément aux engagements internationaux qui attribuent clairement un rôle important aux parlements à cet égard. En particulier, le Programme d'action d'Accra reconnaît « le rôle et la responsabilité essentiels incombant aux parlements pour que la prise en main du processus de développement par les pays soit effective » et demande aux gouvernements des pays en développement « collaboreront plus étroitement avec les parlements [...] à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des plans nationaux de développement » (par.13); la Déclaration de Busan insiste quant à elle sur la nécessité « d'accélérer et d'intensifier la mise en œuvre des engagements souscrits pour consolider le rôle des parlements en matière de supervision des processus de développement, notamment par un soutien au renforcement de leurs capacités, sur la base de ressources adéquates et de plans d'action clairement définis » (par. 21).

En ce qui concerne la question cruciale du développement des capacités, s'il est vrai que la communauté internationale et les Nations Unies s'intéressent de plus en plus aux parlements, il reste que les financements favorisent encore de manière disproportionnée d'autres secteurs de gouvernance, comme il ressort de l'étude d'ensemble menée l'année dernière sur la Déclaration de Paris (par.34). Or, en renforçant les capacités des parlements pour qu'ils puissent mieux s'acquitter des rôles qui sont les leurs (contrôle, législation et représentation), on concourrait de façon spectaculaire à l'appropriation nationale

du processus de développement. Aussi longtemps que les parlements demeureront à la traîne en termes d'appui des donateurs, il leur sera difficile d'être les partenaires de développement efficaces qu'envisage le nouveau cadre mondial pour la coopération en faveur du développement.

Les parlements sont toujours le maillon faible du dispositif complexe qu'est la coopération pour le développement, mais l'UIP et le système des Nations Unies sont bien placés pour le renforcer. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux une coopération accrue au niveau opérationnel entre l'UIP et le système des Nations Unies, et en particulier du PNUD. Pour être efficace, une telle coopération doit se fonder sur l'évaluation que les parlements feront de leurs besoins, en veillant à garder les rênes du processus.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez- moi d'évoquer brièvement une des tendances que le Secrétaire général a mentionnées dans son rapport destiné à notre réunion : je veux parler de l'inquiétante tendance à privilégier le financement des activités des Nations Unies au moyen de ressources non budgétaires. Comme l'indique le rapport en question, il s'agit d'un mode de financement qualitativement inférieur, qui rend moins prévisibles les flux d'aide et finit toujours, d'une manière ou d'une autre, par court-circuiter les systèmes nationaux. C'est là une question dont les parlements doivent être mieux informés et à laquelle ils doivent apporter une réponse. Nous nous engageons à appeler l'attention de nos membres sur elle ainsi que sur les autres recommandations pertinentes qui feront suite à cet examen quadriennal.

Nous espérons que notre interaction avec le système des Nations Unies, tant politique qu'opérationnelle, continuera de s'intensifier comme le demande l'Assemblée générale des Nations Unies.